

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-cinq le trois février à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 22 Pouvoirs : 10
DATE DE LA CONVOCATION	28 janvier 2025
SÉANCE DU	03 février 2025

Objet : Modification du règlement de fonctionnement service transport collectif accompagné pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie et/ou en situation d'isolement

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Alain LAURENS, Rémy FREY, Hélène SALETTI, Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Alain CAUSSE, Georges LESBROS, Jean-Louis SERRES, Michel PONS, Jean BANAL, Alexandra BUTEL, Bernadette SAUDEMONT, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain BOYOD, Fabien GASCARD, Christiane ACANFORA, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD,

Absents et excusés : Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Mallorie BOURGOGNE, Anne-Marie GROS, Marie BEGOU, Gérald GRIFFIT,

Absents ayant donné pouvoir : Roland AMADOR donne pouvoir à Fabien GASCARD, Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU, Olivier REGORD donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Claude DUBUT donne pouvoir à Michel PONS, Dominique TRUC donne pouvoir à Hélène SALETTI, Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD, Serge EYSSERIC donne pouvoir à Alain CAUSSE, Roger AQUINO donne pouvoir à Jean ROUSSEAU, Françoise BELLANGER donne pouvoir à Jean BANAL

Secrétaire de séance : Fabien GASCARD est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

VU la circulaire CNAF publiée le 9/05/2024,

VU la Convention d'Objectif et de Financement signée le 12/01/2024 avec la CCSS,

VU le projet de règlement de fonctionnement service transport collectif accompagné pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie et/ou en situation d'isolement

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 14/01/2025,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20/01/2025

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité, décide :

- De modifier le règlement de fonctionnement service transport collectif accompagné pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie et/ou en situation d'isolement- règlement annexé à la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Fabien GASCARD

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télérécours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20250203-DE_2025_17_VF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025